



COMMUNE DE SAINT-GRAVÉ

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MAI 2019

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix neuf, le vingt huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix neuf mai, s'est réuni sous la présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Présents : M. Henri GUÉMENE – M. Ludovic GUITTON –
M. Paul BROHAN – Thierry AUTRAN – M. Dominique LOYER –
M. Cyril GUEHO – M. Claude NEVOUX – M. Yannick LECARS –
Mme Sybille DE LA BOUILLERIE – Mme Jocelyne PIQUET – Mme Marie Thérèse LE RAY

Absents : M. Alain DUBOIS

Absents excusés : M. Fabrice DEPEIGE – Mme Marie Thérèse CAUDARD

Pouvoirs : - Mme Marie Thérèse CAUDARD à Mme Marie Thérèse LE RAY
M Fabrice DEPEIGE à M. Yannick LE CARS

Secrétaire de Séance : M. Thierry AUTRAN

⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘⌘

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2019

2019_05_01_REPORT DATE TRANSFERT COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A QUESTEMBERT COMMUNAUTE AU 1^{er} JANVIER 2026

Lors du conseil du 5 février dernier, l'ensemble du conseil s'était prononcé favorablement sur le principe d'adhésion de la commune de ST Gravé au SIAEP de Questembert à compter du 1^{er} janvier 2020. Il a été demandé le retrait de notre commune auprès du syndicat de la Basse Vallée de l'Oust, courrier adressé en ce sens. (en attente de l'accord de l'ensemble des communes membres de ce syndicat).

Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu l'instruction ministérielle du 28 Août 2018 relative à l'application de la loi n° 2018-702 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes,

Vu les articles 64 et 65 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République modifiés, Vu les statuts de QUESTEMBERT Communauté en date du 21 décembre 2018, Considérant que les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas, à la date de la publication de la présente loi, à titre optionnel ou facultatif, les compétences relatives à l'eau ou à l'assainissement peuvent s'opposer au transfert obligatoire, résultant du IV de l'article 64 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, de ces deux compétences, ou de l'une d'entre elles, à la communauté de communes si, avant le 1^{er} juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté de communes représentant au moins 20 % de la population délibèrent en ce sens.

En ce cas, le transfert de compétences prend effet le 1^{er} janvier 2026 ; Considérant que la Commune de ST Gravé est membre de QUESTEMBERT Communauté ; Considérant que QUESTEMBERT Communauté n'exerce pas les compétences eau et assainissement à la date de publication de la loi du 3 août 2018 ;

Considérant que la commune de ST Gravé souhaite reporter le transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 ; Considérant que la commune doit délibérer avant le 1^{er} juillet 2019, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **demande le report de la date de transfert de compétences eau/assainissement à Questembert Communauté au 1^{er} janvier 2026**

- **s'oppose au transfert obligatoire des compétences eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2020 à QUESTEMBERT.**

2019_05_02 APPROBATION PROJET MODIFICATION STATUTS DU SYNDICAT EAU DU MORBIHAN**(projet annexé)**

Suite aux dispositions des lois NOTRe et Ferrand relatives aux compétences dans le domaine de l'eau et de l'assainissement les statuts du syndicat « eau du Morbihan » doivent être revus. En effet, ces lois portant nouvelle organisation territoriale de la République, dispose qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, les communautés de communes sont compétentes en eau potable. La loi Ferrand relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes donne la possibilité de repousser cette échéance au plus tard à 2026. Dans ce contexte, le comité syndical de l'eau du Morbihan a décidé de procéder à une nouvelle modification statutaire afin d'adapter ses statuts à cette nouvelle réalité du territoire à compter du 1^{er} janvier 2020, ci-joint projet annexé.

Les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité émettent un avis favorable au projet de modification des statuts d'Eau du Morbihan

2019_05_03_MARCHE REHABILITATION DU COMMERCE « LION D OR »

Une procédure adaptée a été lancée pour les travaux de réhabilitation du commerce « Lion d'Or », sur le site de Mégalis Bretagne le 23 mars 2019. Le marché est divisé en 12 lots. Plusieurs lots n'ont eu qu'une offre déposée. Le lot 11/Peinture devra être relancé car aucun pli déposé. Au vu de l'analyse des offres reçues le 13 mai dernier en présence des membres de la CAO, une négociation a été demandé à chaque entreprise. Après examen des offres, madame le Maire propose les entreprises retenues comme ci-dessous.

Rappel du montant estimé par le cabinet GORY : 525 370 € HT
(commerce : 479 920 € et logement à l'étage 45 450 €)

LOT	Entreprise retenue	Montant estimé HT	Montant HT	Montant Commerce	Montant logement
Lot 1 Démolition Gros œuvre	CGB 35600 Redon	235 360,00	225 461,43	225 461,43	0,00
Lot 2 Charpente bois	ROUXEL 56220 Malansac	8 360,00	8 151,00	8 151,00	0,00
Lot 3 Couverture Bardage	ALD 35150 Corps Nuds	27 500,00	38 920,21	38 920,21	0,00
Lot 4 Menuiseries extérieures	ROUXEL 56220 Malansac	41 300,00	39 439,00	28 612,20	10 826,80
Lot 5 Menuiseries Intérieures	ROUXEL 56220 Malansac	13 500,00	15 398,10	13 395,60	2 002,50
Lot 6 Cloisons plâtrerie	DANILO 56200 Glénac - La Gacilly	37 500,00	38 782,00	27 062,40	11 719,60
Lot 7 Carrelage faïence	FRANGEUL 35550 St Just	38 500,00	47 598,96	46 940,25	658,71
Lot 8 Plomberie CVC PB	ARZ PLOMBERIE 56220 ST Gravé	29 500,00	58 832,62	50 542,04	8 290,58
Lot 9 Électricité	BOCHER LEROY PAYS DE VILAINE ELECTRICITE 35000 Redon	14 900,00	45 675,66	38 680,42	6 995,24
Lot 10 Faux plafonds	GAUTHIER 35580 Guichen	6 500,00	9 482,75	9 482,75	0,00
Lot 11 Peinture		12 000,00	0,00	0,00	0,00

Lot 12 Chambres froides	FROID DANIEL 35000 Redon	15 000,00	17 295,00	17 295,00	0,00
Lot 12 Équipement cuisine	estimé à 23 000,00 (non inclus dans prix) -consultés par un conseiller pas de chiffre		32 622,00	32 622,00	
LOGEMENT 1 ETAGE	-----	45 450,00			40 493,43
total		525 370,00	577 658,73		
total détaillé commerce/log 1				537 165,30	40 493,43

Les membres du Conseil Municipal décident, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- de valider les entreprises retenues par la CAO comme présentées ci-dessus,
- d'autoriser Madame le Maire à faire signer, pour le compte de la commune, le marché désigné ci-dessus, passé après procédure adaptée, conformément aux dispositions règlementaires et législatives en vigueur.

2019_05_04_MARCHE VOIRIE 2019

Madame le Maire informe qu'une consultation a été faite auprès de plusieurs entreprises le 9 mai dernier, concernant le Point à Temps ainsi que le programme voirie 2019.

Point à Temps : consultés : CHARRIER, LEMEE TP, COLAS

Programme VOIRIE 2019 : CHARRIER, LEMEE TP, COLAS, EUROVIA

Au vu des chiffres présentés, le Conseil Municipal,

- décide à l'unanimité de retenir :

Pour le PAT : l'entreprise LE MEE TP de ST Dolay pour un montant de 7 550.00 euros HT pour 10 tonnes

Pour le Programme voirie 2019 : l'entreprise COLAS de Ploërmel pour un montant de 34 391.50 euros HT

HT

-autorise Madame le Maire à signer les devis et lancer les travaux

2019_05_05_FONDS DE CONCOURS ADS

Comme chaque année, Questembert Communauté nous attribue un fonds de concours ADS pour compenser les sommes réglées à Vannes Agglo au titre de l'instruction des demandes d'urbanismes. Le montant pour 2019 s'élève à la somme de 3 139.00 euros.

Suite à la réunion d'adjoints du 13 mai dernier, il est proposé d'affecter ce fonds de concours en Fonctionnement : charges entretien salle polyvalente. Comme indiqué ci-dessous

Dépenses	Montant ht	Recettes	Montant
charges salle polyvalente	10 000.00	Fonds de concours	3 139.00
		Part communale	6 861.00
Total	10 000.00	Total	10 000.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le tableau comme présenté ci-dessus.

2019_05_06 FONDS DE CONCOURS SPECIAL 2019

Questembert Communauté affecte aux plus petites communes membres fortement impactées par la disparition des fonds de concours traditionnels, un fonds de concours spécial.

Le montant pour 2019 est maintenu à la somme de 3 675.00 euros.

Suite à la réunion d'adjoints du 13 mai dernier, il est proposé d'affecter ce fonds de concours en Investissement sur les travaux de réhabilitation du commerce.

Comme indiqué ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux réhabilitation du lion d'or (commerce + logement)	561 200.00	Fonds de dernier commerce Subventions diverses Fonds de concours spécial	45 000.00 216 200.00 3 675.00
		Part communale	296 325.00
Total	561 200.00	Total	561 200.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider le tableau comme présenté ci-dessus.

2019_05_07 RETRAIT COMMUNE DU SMAGSNBVO

En décembre 2014, la commune de Saint Gravé avait demandé par courrier son retrait du syndicat SMAGSNBVO, demande validée par le comité syndical du 6 avril 2016. Chaque commune membre de ce syndicat devait ensuite le valider en conseil municipal. Madame le Maire explique que les membres de la communauté de Redon n'ont pas délibéré, et la commune de ST Gravé est toujours adhérente à ce syndicat. Il faut donc relancer la procédure.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du conseil,

- autorisent Madame le Maire à relancer la procédure

- valident la demande de retrait de la commune de ce syndicat,

- précisent que la délibération sera notifiée au Président du SMAGSNBVO ainsi qu'un courrier envoyé à la communauté de Redon.

QUESTIONS DIVERSES

→ *Le club de foot de ST Congard* avait sollicité la mairie pour l'utilisation du terrain de sport pour la saison 2018/2019 (environ 7 fois) en proposant un dédommagement – Après réflexion les élus proposent une participation de 50 euros pour la saison passée.

→ Acquisition d'un **bloc de boîtes aux lettres** (6) de la résidence Kerdrel et mis à l'extérieur du bâtiment

→ Madame le Maire informe les membres que suite au **projet européen WIFI4EU**, ST Gravé a été retenu, pour bénéficier d'une enveloppe de 15 000 euros pour l'installation de 10 bornes Wifi sur la commune. Une étude sera faite les détails seront donnés ultérieurement.

→ **Courrier de remerciement** pour la subvention accordée de l'association des Accidentés de la vie

→ **numérotation des hameaux**, conservation du nom des villages, les devis seront communiqués au prochain conseil

→ il est demandé l'acquisition d'une dizaine de tables et bancs pour les locations, les devis seront fournis au prochain conseil.

→ prochain conseil municipal le 27 juin 2019

**La séance est clôturée à 22heures
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2019_05_01 à 2019-05-07**